

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Troisgots, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH

**Excusés :** Mme Aurélie COLLIBEAUX qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Sébastien LEMONNIER, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DEGUETTE

**Date de convocation :** 26 juin 2024

**Date d'affichage :** 12 juillet 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 28

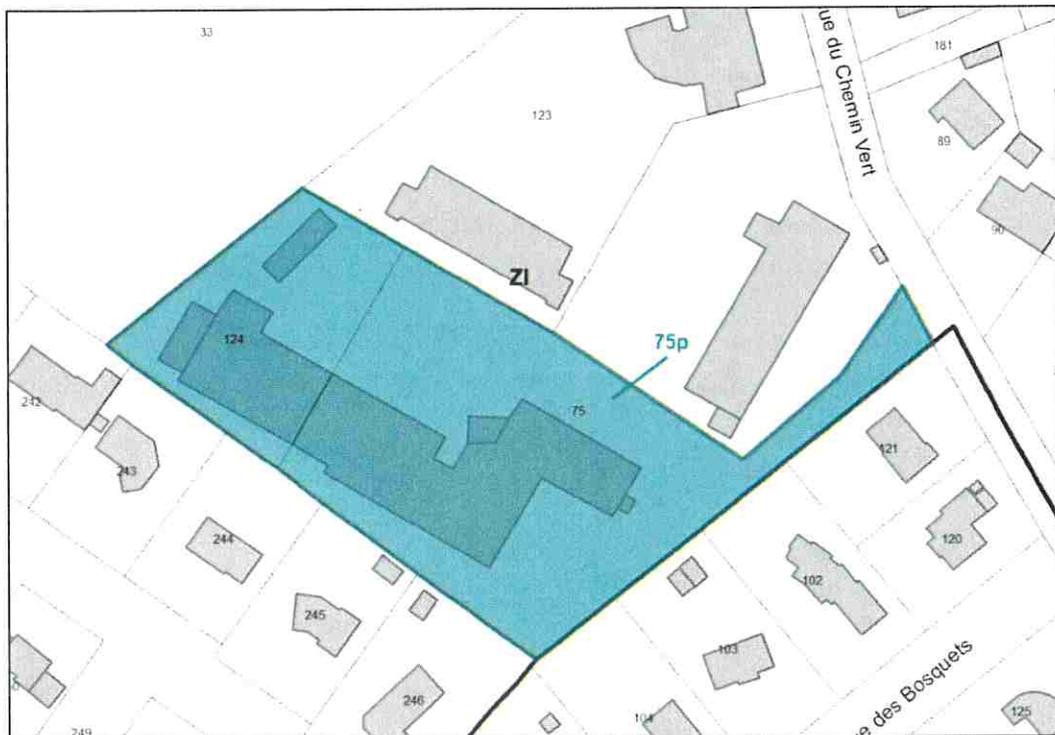
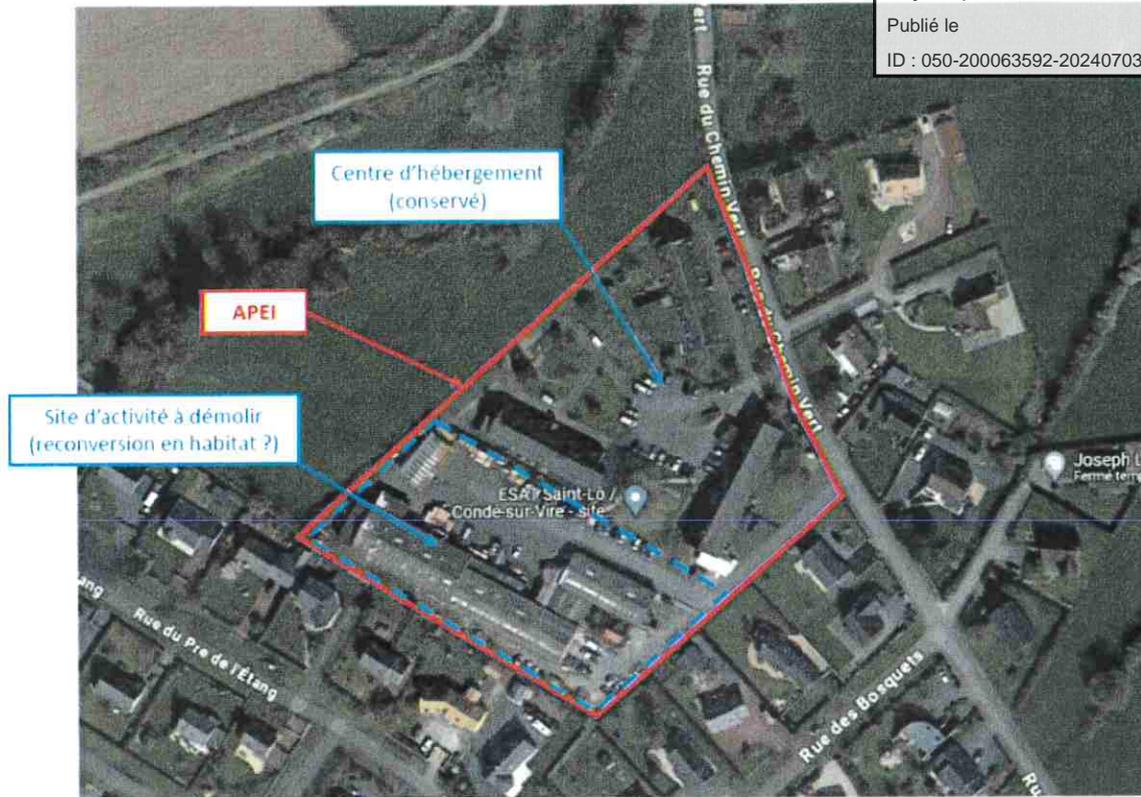
Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

**Délib. n°2024-050 : Reconversion du site de l'ESAT - convention d'étude avec l'EPFN**

A l'occasion du dernier conseil municipal du 23 mai, la situation délicate de l'ESAT de Condé-sur-Vire a été évoquée. Pour rappel, le centre d'activité pour les personnes handicapées, propriété de l'APEI du Centre-Manche, a fermé ses portes en raison d'un problème de structure bâtementaire qui rendait impossible la poursuite des activités menuiserie et espaces verts sur le site. Ces activités ont été redéployées sur St-Lô et Agneaux. Le centre d'hébergement (36 logements) est toutefois maintenu sur place.



La commune craint que l'emprise occupée par les bâtiments d'activité ne devienne une friche. Elle a alors proposé à l'APEI de travailler en partenariat avec l'EPF Normandie pour réfléchir aux potentialités de reconversion de la parcelle, située au cœur d'une zone résidentielle, en vue d'y développer un programme de logements. Il est rappelé que la commune est déficitaire en logements sociaux et a signé un Contrat de Mixité Sociale (CMS) en octobre 2023 afin d'y résorber à moyen terme ce déficit. Ce foncier peut permettre à la collectivité de répondre en partie à cet objectif.

L'EPF propose qu'une étude flash soit menée, afin de vérifier la faisabilité technique, juridique et financière de reconversion de ce site et d'étudier le montage opérationnel le plus opportun en

fonction du bilan d'opération. Le coût total de la démarche d'étude Normandie, dans la limite de 24 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
Reçu en préfecture le 11/07/2024  
Publié le  
ID : 050-200063592-20240703-DELIB2024\_050-AU

Après délibération, le Conseil municipal :

### DECIDE

- Approuver les termes de la convention d'études avec l'EPF Normandie en vue de la réalisation d'une étude flash sur le site de l'ESAT ;
- Charger le Maire de signer la convention et tout document y afférent.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire  
Laurent PIEN

